



SACD
SPECTACLE VIVANT – EXPLOITATION PROFESSIONNELLE
DEMANDE D’AUTORISATION DE REPRESENTATION
(Article L.122-1 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle)

IDENTITE DU PRODUCTEUR DE SPECTACLE (COMPAGNIE, SOCIETE DE PRODUCTION, ASSOCIATION...)

Nom du producteur :

Tél. : Fax : e-mail :

Adresse :

N° licence d’entrepreneur de spectacle :

N° Siret : N° de TVA intracommunautaire :

NATURE DU SPECTACLE

Titre du spectacle :

Durée totale du spectacle :

Nature de l’exploitation :

- Représentation scénique Lecture
 Tout public Jeune public

Discipline :

- Théâtre Théâtre musical / Comédie musicale Mime Arts du cirque
 Marionnette One man show / Sketch Arts de la rue
 Chorégraphie Son et lumières Opéra / Opérette

SPECTACLE COMPOSE D’UNE SEULE ŒUVRE

Titre de l’œuvre :

Auteur(s) :

Traducteur(s) : Editeur littéraire :

Adaptateur(s) :

Chorégraphe(s) :

Compositeur de la musique de scène :

Compositeur(s) : Editeur de musique :

Metteur en scène :

SPECTACLE COMPOSE DE PLUSIEURS ŒUVRES

Textes / Extraits / sketches

Titre des œuvres	Auteurs	Traducteurs / Adaptateurs	Editeur littéraire	Durée (en minute)

Chorégraphie

Titre des œuvres	Chorégraphes	Durée (en minute)

Musique

Titre des œuvres	Type*	Auteur / compositeur / arrangeur	Si musique éditée, nom de l'éditeur	Durée	Interprétée en direct : oui / non

*O : musique originale / P : musique préexistante / DP : domaine public

Le producteur sollicite l'autorisation de représenter sous forme de spectacle vivant l'(les) œuvre(s) ci-dessus référencée(s) dont l'(les) auteur(s) est / sont membre(s) de la SACD ou par elle représenté(s) aux conditions suivantes :

Durée de l'autorisation demandée		Territoire Si vous souhaitez jouer à Paris ou à Avignon, merci de préciser	Exclusivité		Nbre de représentations	Jauge salle (si connue)
			Oui	Non		
<u>Exemple</u> Du JJ/MM/AAAA	Au JJ/MM/AAAA	France y compris Paris et Festival d'Avignon Off		X	20	250 places
Du	Au					
Du	Au					
Du	Au					

PIECES A JOINDRE IMPERATIVEMENT A LA DEMANDE :

- CV du metteur en scène / note d'intention / projet d'exploitation
- Dossier de présentation de la compagnie (parcours artistique, article de presse...). Pour une exploitation internationale : distribution prévue et CV des comédiens.
- Liste des œuvres si spectacle composé de plusieurs œuvres (compléter p.2). Pour les spectacles musicaux : liste des musiques préexistantes (compléter p.2).
- Facultatif : calendrier prévisionnel des représentations (lieux, jauges, dates, prix de cession...).

En l'absence d'information sur la durée de la musique de scène originale relevant du répertoire de la SACD, la SACD effectuera une perception auprès du producteur de 2% au titre des droits d'auteur en sus des droits de l'œuvre principale.

La SACD percevra les droits de mise en scène sous réserve que le producteur lui transmette le contrat prévoyant son intervention dans un délai de 6 mois maximum après la 1^{ère} représentation. Passé ce délai, aucune perception ne pourra être effectuée.

Le producteur déclare être informé des conditions d'autorisation et de perception figurant sur le site de la SACD <http://www.sacd.fr> ; l'autorisation est délivrée exclusivement par l'intermédiaire de la SACD.

RAPPEL : LA PRESENTE DEMANDE NE VAUT PAS AUTORISATION.

« Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque. » Article L. 122-4 du Code de la Propriété Intellectuelle

TOUTE DEMANDE D'AUTORISATION INCOMPLETE NE SERA PAS TRAITEE TANT QUE LE PRODUCTEUR N'AURA PAS PROCEDE AU COMPLEMENT DU DOSSIER.
TOUT ABANDON D'UN PROJET DE REPRESENTATION DEVRA ETRE SIGNALÉ A LA SACD.

Le document doit parvenir à la SACD : dsv.dapro@sacd.fr dans un délai de 6 mois avant le début des représentations.

Certifié exact, à

Le

Nom et fonction du demandeur